
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 18 juillet 2019 à 12 h 15
Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement
Madame la mairesse Caroline Bourgeois, mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement

ABSENCE :

Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Charles-Hervé Aka, Secrétaire d'arrondissement
Madame Dany Barbeau, Directrice d'arrondissement

La mairesse d'arrondissement madame Caroline Bourgeois déclare la séance ouverte à 12 h 19.

Madame la conseillère Suzanne Décarie et Monsieur le conseiller Gilles Déziel, sont absents au moment de l'ouverture de la séance.

CA19 30 07 0266

ADOPTION - ORDRE DU JOUR - SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 18 juillet 2019, tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Aucun citoyen ne s'est présenté à cette séance.

CA19 30 07 0267

AUTORISATION - DÉPENSE ADDITIONNELLE - PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT - PARC ANDRÉ-CORBEIL-DIT-TRANCHEMONTAGNE

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 2 094,81 \$ taxes incluses aux incidences, faisant passer le coût du projet de 740 798,51 \$ à 742 893,32 \$ taxes, contingences et incidences incluses pour le projet de réaménagement du parc André-Corbeil-dit-Tranchemontagne;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.01 1194281014

CA19 30 07 0268

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ORGANISME - CLUB DE L'ÂGE D'OR LA FLAMME D'ORO - ORGANISATION DE LEURS ACTIVITÉS

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière à l'organisme suivant :

- 300 \$ au Club de Fiamme d'Oro, pour l'organisation de diverses activités en 2019.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.01 1194860005

Arrivée de Madame la conseillère Suzanne Décarie et Monsieur le conseiller Gilles Déziel.

CA19 30 07 0269

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-037

CONSIDÉRANT QUE l'article 113 la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) ainsi que l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4) permettent au conseil d'arrondissement de régir l'aménagement et l'occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public qu'une disposition du règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles RCA09-Z01, tel que modifié, ci-après : « le Règlement de zonage ») soit revue;

CONSIDÉRANT QUE, de façon particulière, la disposition prévue à l'article 2 du projet est susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 4 juin 2019;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement le 4 juin 2019, ainsi que la tenue d'une assemblée publique de consultation le 19 juin 2019 et l'adoption d'un second projet de règlement le 21 juin 2019;

CONSIDÉRANT QU'aucune signature pour une demande d'approbation référendaire n'a été reçue à l'arrondissement de la part des personnes intéressées à ce règlement.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA09-Z01-037 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne un changement au nombre d'étages maximal permis dans la zone 339 ».

ADOPTÉ

40.01 1195270002

CA19 30 07 0270

ÉDICTION - ORDONNANCE - AUTORISATION - BRUIT D'APPAREILS SONORES DIFFUSANT À L'EXTÉRIEUR - 3650, BOULEVARD DE LA ROUSSELIÈRE - FÊTE RELIGIEUSE - 11 AOÛT 2019

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'édicter l'ordonnance numéro OCA19-(B-3)-003 visant l'autorisation du bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, exceptionnellement permis sur le site du 3650, boulevard de La Rousselière, lors d'une fête religieuse prévue le 11 août 2019, de 9 h à 18 h - District de La Pointe-aux-Prairies.

ADOPTÉ

40.02 1193971005

CA19 30 07 0271

DÉPÔT - CERTIFICAT - PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER - REGISTRE - 8 AU 12 JUILLET 2019 - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA19-E168

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par le secrétaire d'arrondissement, suite au registre tenu du 8 au 12 juillet 2019 inclusivement, pour le règlement d'emprunt numéro RCA19-E168 intitulé « Règlement abrogeant les règlements d'emprunt numéros RCA11-E082, RCA14-E124, RCA14-E125 ET RCA15-E137 ».

ADOPTÉ

40.03 1194860002

CA19 30 07 0272

LEVÉE - SÉANCE

À 12 H 22

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

Charles-Hervé Aka
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 septembre 2019.

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Charles-Hervé Aka
Secrétaire d'arrondissement